

LE MEILLEUR DU DROIT SOCIAL

BIEN CHOISIR SON CABINET CONSEIL

Alexandra Voirin

La relation clients comme ADN



■ Alexandra Voirin

Le Cabinet Voirin Avocat intervient en conseil comme en contentieux pour une clientèle française et internationale composée de PME et de grands groupes. Rencontre avec sa fondatrice, Alexandra Voirin.

Dans quelle mesure les ordonnances Macron ont-elles impacté la vie des entreprises ?

Alexandra Voirin : Côté contentieux, on s'attendait à une baisse du nombre de contentieux et à une évolution des demandes formulées par les salariés. Cela a bien eu lieu. Les indemnités prud'homales étant désormais plafonnées, les demandeurs invoquent d'autres fondements pour contourner le barème, comme le harcèlement moral, la discrimination, les heures supplémentaires, ou encore les manquements de l'employeur à ses obligations de sécurité.

Voire même la non-conformité du barème indemnitaire avec le droit européen, les premiers jugements commencent à paraître. Non seulement les risques de condamnation pour les employeurs se multiplient mais la gestion des contentieux s'alourdit également. L'autre grand bouleversement concerne la mise en place obligatoire au 31 décembre 2019 au plus tard du CSE. Certaines entreprises ont anticipé mais c'est en 2019 que les CSE seront généralisés.

Faire appel à un avocat spécialisé, comme vous, semble indispensable...

A. V. : Absolument. À mon sens, les entreprises, en particulier les PME-PMI, souvent peu munies de ressources internes dédiées à la pratique du droit social, y ont tout intérêt. Il s'agit pour nous, avocats spécialisés, d'éclairer nos clients, de décrypter les impacts concrets de la nouvelle réglementation. Mais aussi d'accompagner les entreprises dans

ces changements majeurs et, de sécuriser les pratiques en intervenant le plus en amont possible, pour prévenir les situations à risques.

Pourquoi placer la relation clients au cœur de votre activité ?

A. V. : Le Cabinet accompagne ses clients, de manière personnalisée, en conseil comme en contentieux. Ce qui distingue le cabinet et constitue sa valeur ajoutée, c'est d'offrir cette offre globale en Droit social - car l'activité de conseil est souvent indissociable d'une vision contentieuse. Une relation clients pérenne, et une très bonne connaissance du quotidien de l'entreprise, de son organisation, de son activité, permettent aussi de gagner en réactivité et en pertinence. Enfin, le Cabinet privilégie une facturation adaptée au dossier traité et, à la taille de l'entreprise.



voirin avocat
droit social

CONTACT

28 rue de Naples - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 85 08 28 54
contact@voirin-avocat.fr
www.voirin-avocat.fr